

Du Vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à Neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Alexandre, Paul, Gerin

Agé de Trente-deux ans, né à La Garde département du Var le vingt-cinq du mois d'Octobre mil huit cent cinquante-neuf profession de Cultivateur domicile à La Garde département du Var fils majeur de François Barthélemy Gerin né à La Garde département du Var profession de Cultivateur domicile à La Garde département du Var et de Christèle Louise Abeille née à La Garde département du Var profession de Cultivateur domicilié à La Garde (Var) le père et la mère ici présents et consentants, d'une part.

Et de Elisabeth, Felicie, Lebre

Agée de Trente ans, née à La Garde département du Var le huit du mois de Mars mil huit cent soixante-deux profession d'Accusee domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Joseph Adolphe Lebre né à Hyères département du Var profession de Boulangier domicilié à La Garde département du Var et de Genevieve Marguerite Abeille née à La Garde département du Var profession de Ménagère domiciliée à La Garde (Var) le père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de Mariage, faites sans opposition, à La Garde les Dimanches Cinq et Douze juin de la présente année et restés affichés pendant le délai voulu par la loi ;

2° Vu l'acte de naissance du futur ; 3° Vu l'acte de naissance de la future ;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage à la date du du mois de mil huit cent par devant M^r notaire à département d' contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Elisabeth, Felicie, Lebre et l'autre Alexandre, Paul, Gerin

Le tout en présence de Audiffren, Nazaire domicilié à La Garde département du Var agé de Trente-deux ans, profession de Cultivateur, beau-père ou gendre

De Baral, Antoine domicilié à La Garde département du Var agé de Vingt-deux ans, profession de Magon, non parent ni allié des futurs

De Lebre, Marius domicilié à La Garde département du Var agé de Vingt-sept ans, profession de Boulangier, père de la future

Et de Christin, Hugues domicilié à La Garde département du Var agé de Quarante-neuf ans, profession de Propriétaire, non parent ni allié des futurs.

Après quoi de La Garde Mezi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par la Marie, les quatre témoins et par le futur et les pères et Mères des Mariés pour me le savoir, de ce faire par nous reconnus. V Approuvant dix-sept mots revêtis de nos S.

Elisabeth Lebre Nazaire Audiffren
Antoine Baral Lebre Marius
Christin
Eugène